

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 mars 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE RÉÉVALUER LA POLITIQUE RELATIVE AUX
PRÊTS AGRICOLES

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe-Bagot): Madame le Président, l'agriculture canadienne se classe parmi les secteurs les plus importants dans l'éventail économique de notre pays, tenant compte des milliards de dollars qui y sont investis. Je désirerais donc aujourd'hui attirer l'attention du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), en collaboration avec le ministre des Finances (M. Lalonde), afin qu'il réévalue la période de 1981-1982, où plus d'un millier d'agriculteurs ont dû contracter des prêts agricoles au taux de 16¾ p. 100 pour des périodes allant de 25 à 29 ans.

Étant donné que la situation économique semble s'être stabilisée au niveau des taux d'intérêt, grâce, bien sûr, à la politique des 6 et 5 p. 100 de notre gouvernement, j'aimerais, madame le Président, que l'on réévalue par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole une procédure qui permettra à ces agriculteurs de continuer leurs activités agricoles dans des conditions économiques qui offrent un taux d'intérêt plus équitable. Étant donné également que dans le cas des hypothèques, par exemple, pour une maison unifamiliale, des emprunts avaient été contractés pour une période n'excédant pas trois ans, et ce lors de la montée des taux d'intérêt, j'aimerais donc qu'il en soit de même pour les taux d'emprunts contractés par les agriculteurs de la Société du crédit agricole.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES
CARBURANTS AGRICOLES

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, je voudrais parler d'un grave problème avec lequel les Canadiens sont aux prises, soit le coût élevé du carburant au Canada. Sur le prix d'un gallon d'essence, le gouvernement perçoit 66 p. 100 en taxes, laissant 34 p. 100 à l'industrie.

Des voix: Des provinces!

M. Gustafson: Ne nous demandons pas qui est responsable du coût élevé du carburant au Canada. Le carburant coûte 30

p. 100 moins cher aux États-Unis en fonction du cours mondial. La raison en est très claire. Aux États-Unis, le gouvernement ne perçoit que 12 p. 100 en taxes sur le coût du carburant, tandis qu'au Canada ces taxes s'élèvent à 66 p. 100.

Quant au carburant pour les exploitants agricoles, la taxe fédérale est de 60c. le gallon. Cette lourde taxe gouvernementale a pour effet de décourager la production agricole au Canada au moment où la situation des agriculteurs est des plus critiques. Je demande donc au gouvernement de supprimer immédiatement la taxe de vente fédérale sur le carburant de ferme, avant que les fermiers commencent leurs semailles de printemps.

M. Hnatyshyn: Formidable!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PAIEMENT DES PRESTATIONS AUX TRAVAILLEURS
AGRICILES TEMPORAIRES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma déclaration concerne l'assurance-chômage et la main-d'œuvre agricole saisonnière. Le 1^{er} janvier 1983 marque une date très importante pour des milliers d'ouvriers agricoles temporaires du Canada. Ce jour-là, ces travailleurs ont cessé officiellement d'être les citoyens de deuxième classe aux yeux du gouvernement et ils ont obtenu le droit à l'assurance-chômage comme les autres travailleurs. Néanmoins, selon les déclarations que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a faites à la Chambre la semaine dernière, cette injustice n'a peut-être pas été réparée pour bien longtemps.

Les 7 et 9 mars, le ministre a déclaré qu'il allait préparer de nouveaux règlements qui obligeront encore les ouvriers agricoles temporaires à travailler pour le même employeur pendant une période beaucoup plus longue que les autres Canadiens pour pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage. Mes collègues et moi-même nous opposons totalement à cette dernière volte-face qui va priver d'une protection décente la main-d'œuvre temporaire, qui compte parmi la plus mal payée au Canada.

Comme chacun sait, les ouvriers agricoles font un travail éreintant et souvent très dangereux, et ils n'ont aucune sécurité d'emploi. Nous demandons donc au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de renoncer à créer de nouvelles échappatoires en ce qui concerne l'assurance-chômage, avant d'avoir rencontré les représentants et les associations des ouvriers agricoles qui se trouveraient désavantagés par des modifications aussi régressives.